# EPAGE du bassin versant de la Grosne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

5 place du Marché 71250 CLUNY

### EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

### Délibération n° 2025-15

#### Nombre de membres

- En exercice : 15

Présents 1 11 Titulaires: Suppléants 2

- Excusés :

- Absents : 2

Nombre de suffrages exprimes

> Pour : 11 Contre : 0 Abstentions: 0

Date de convocation 5 04/10/2021

Le vingt-deux octobre deux mil vingt-cinq, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 19h00 en mairie de CORMATIN, sous la présidence de M BORDET Jean-François.

Etaient présents : GELIN Daniel, FARENC Jean-François, DELPEUCH Jean-Luc, PONCET Guy, FROCHARD Alain-Marie, DUPARAY Alexandre, BORDET Jean-François, PROTET Christian, DURIAUX Philippe, CHORIER Jacques, CARNEIRO Carlos.

Etaient excusés: BERTRAND Catherine, GUENARD Pascal, QUELIN Pierre-Yves, THEVENON

Etaient absents: PARRET Thierry, LABULLE Marc.

A été nommé Secrétaire de séance : TROCHARD Alain-Marie

#### OBJET: CONVENTION POUR L'OCCUPATION DES LOCAUX DE LA COMMUNE DE CORMATIN.

#### Le Président fait part au Comité Syndical :

du projet de convention entre la commune de Cormatin et l'EPAGE du bassin versant de la Grosne pour l'occupation des locaux par les salariés de l'EPAGE.

Il précise que cette convention détaille entre autres les conditions financières.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer la présente convention.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

et publication du

Le Président,

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

ID: 071-200095990-20251022-DE\_2025\_15-DE

mois et an que dessus.

Ainsi délibéré les purs, mois et an que par extrait certifié conforme. Président.

OIS BORDET

DELAG

Le Secrétaire,

Alain-Marie TROCHARD